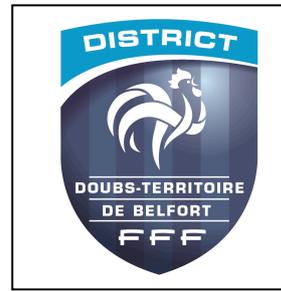


REGLEMENT CHAMPIONNATS, CRITERIUMS et
PLATEAUX FEMININS.
DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT / HAUTE-
SAONE
SAISON 2023/2024



Article 1 : ORGANISATION

Les championnats, plateaux ou critères des catégories Féminines foot à 11 « Seniors F », foot à 8 « Seniors F », « Foot Loisir à 8 », « U17 F à 11 », « U15F à 8 » et « U13F à 8 » sont régis par les Règlements Généraux de la F.F.F., de la Ligue Bourgogne Franche-Comté, et les Règlements particuliers des Districts Doubs Territoire Belfort et Haute Saône.

Les Districts du Doubs-Territoire de Belfort et de Haute-Saône sont organisateurs des championnats Féminins « Seniors F », « U17 F », « U15F » et « U13F ».

Le District du Doubs Territoire de Belfort est gestionnaire pour la saison 2023/2024 des catégories suivantes : Seniors F à 11 (D1), Seniors F à 8 et Foot Loisir à 8.

Le District de Haute-Saône est gestionnaire pour la saison 2023/2024 des catégories suivantes : U17F à 11 et U15F à 8 et U13F à 8.

Chaque district gère les catégories Foot Animation U11F à 5 ou à 8 et U8F à 4, des actions communes pouvant être envisagées.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

2.1 Organisation et gestion

La commission « Pratiques Féminines Doubs-Territoire de Belfort / Haute-Saône », avec la collaboration des services administratifs des deux Districts, est chargée de l'organisation et de la gestion de l'épreuve. La composition du ou des groupes et le calendrier de l'épreuve de chacune des catégories sont constitués par la commission compétente.

2.2 Litiges, contentieux, faits disciplinaires et appels

Le Championnat D1 Séniors F à 11 est géré par les commissions compétentes du District DTB.

Les autres championnats et critères sont gérés par la commission Pratiques féminines DTB/HS puis validés par les commissions compétentes des districts gestionnaires.

2.3 Planning de journée

Le rappel de calendrier (désignations terrains, heures et officiels) sont à la charge du District qui gèrera les modifications.

Article 3 : CATEGORIE SENIORES F A 11 D1

La compétition Seniors F à 11 comprend 2 « championnats » :

- D1 F Niveau 1 organisé sur la saison en matchs aller/retour avec au maximum 10 équipes

X équipes du premier niveau accéderont en R2F la saison suivante (2024/2025).

Le classement prend en compte les résultats des matches.

- D1 F Niveau 2 organisé en deux phases appelées phase automne et phase printemps,
et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses Séniors F, U19 F, U18F ainsi que trois (3) U17 F et trois (3) U16F ayant l'autorisation médicale de sur-classement.

Les rencontres sont programmées le dimanche matin à 10h00. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction de l'occupation des terrains et du désidérata des clubs pour les rencontres à domicile.

L'horaire de certaines rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant mardi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 45 minutes. Ballons taille 5.

Championnat D1 F Niveau 2 Phase automne :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes seront formés en principe par zone géographique ou de niveau.

La formule championnat matches aller ou matches aller/retour se fera aussi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Championnat D1 F Niveau 2 Phase printemps :

Le nombre de niveaux, le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées.

La formule championnat matches aller ou matches aller/retour se fait aussi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les X équipes du premier niveau accéderont en D1F Niveau 1 la saison suivante (2024/2025).

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Article 4 : CATEGORIE SENIORES F A 8

La compétition Seniors F à 8 comprend un « championnat » organisé en deux phases appelées phase automne et phase printemps et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses Séniors F, U19 F, U18F ainsi que quatre (4) U17 F, U16F , avec maxi deux (2) U16F, avec l'autorisation médicale de sur-classement.

Les rencontres sont programmées le dimanche matin à 10h00. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction de l'occupation des terrains et du désidérata des clubs pour les rencontres à domicile.

L'horaire de certaines rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant le mardi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 45 minutes. Ballons taille 5.

Championnat phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes seront formés en principe par zone géographique ou de niveau.

La formule championnat matches aller ou matches aller/retour se fera aussi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Règlements compétitions féminines 2023/2024

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Article 5 : CATEGORIE FOOT LOISIR FEMININ A 8

La compétition Foot Loisir Féminin à 8 dite « critérium » s'organise en deux phases appelées phase automne et phase printemps.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses Seniors, U19F, U18 F, U17 F, U16 F, U15 F ayant une licence loisir ou une licence dite libre.

Les rencontres seront programmées le dimanche à 10h00.

L'horaire et la date des rencontres peuvent être modifiés avec l'accord du club adverse en utilisant de préférence Foot Club, **avant le mardi 24h00.**

Les rencontres non jouées ne sont pas reprogrammées, laissant aux clubs la possibilité de trouver une nouvelle date, à communiquer au district DTB gestionnaire.

Durée des rencontres : 2 x 40 minutes. Ballon taille 5.

Phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe est défini en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique ou par niveau.

La formule critérium matches aller ou matches aller/retour est organisée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 6 : CATEGORIE U17 F A 11

La compétition U17 F à 11 comprend un « critérium » organisé en deux phases appelées phase brassage ; matchs Aller uniquement puis une phase par niveau (2 niveaux) et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U17F, U16F, U15 F, U14 F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.

L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 40 minutes. Ballon taille 5.

Phase brassage et niveau :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe est défini en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique pour la phase brassage (matchs aller) et par niveau (matchs Aller / Retour) pour la seconde phase.

Le classement prend en compte les résultats des matches.

Article 7 : CATEGORIE U15 F à 8

La compétition U15 F à 8 comprend un « critérium » organisé en deux phases appelées phase automne et phase printemps et une coupe Doubs Territoire de Belfort Haute-Saône.

Règlements compétitions féminines 2023/2024

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U15 F, U14 F, U13F, ainsi que trois (3) U12 F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.
L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 35 minutes. Ballon taille 5.

Phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe est défini en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique et par niveau.

La formule critérium matches aller ou matches aller/retour s'organise en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches et des défis.

La pause coaching, le remplacement à la volée et l'arbitrage à la touche par les joueuses font partie des règles à appliquer.

Article 8 : CATEGORIE U13 F à 8

La compétition U13 F à 8 dite « critérium » s'organise en deux phases appelées phase automne et phase printemps.

Sont autorisées à jouer dans cette catégorie, les joueuses U13F, U12 F, U11 F ainsi que trois (3) U10 F.

Les rencontres sont programmées le samedi après-midi.

L'horaire des rencontres peut être modifié avec l'accord du club adverse en faisant la demande par Foot Club avant jeudi 24h00.

Durée des rencontres : 2 x 30 minutes. Ballon taille 4.

La pause coaching, le remplacement à la volée et l'arbitrage à la touche par les joueuses font partie des règles à appliquer.

Phase automne et printemps :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'équipes par groupe est défini en fonction du nombre d'équipes engagées. Les groupes sont formés par zone géographique et par niveau.

La formule critérium matches aller ou matches aller/retour s'organise en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le classement prend en compte les résultats des matches et des défis

Article 9 : Coupe CREDIT AGRICOLE

La commission Pratiques Féminines organise annuellement des coupes réservées **aux équipes à 11 des catégories Seniors et U17F et des coupes réservées aux équipes à 8 en Seniors et U15F engagées dans les compétitions relevant de sa compétence.**

Ces coupes bénéficient de dotations remise gracieusement par le **CREDIT AGRICOLE.**

La Coupe **CREDIT AGRICOLE Seniors F à 11** est ouverte aux équipes qui disputent le championnat Seniors F à 11 Départementale 1.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE Seniors F à 8** est ouverte aux équipes qui disputent le critérium Seniors F à 8 ~~ou le critérium Foot Loisir~~ (Non concernée pour la saison 2023/2024) (en respectant les années d'âge autorisées pour les compétitions Seniors F à 8, soit 4 U17F et/ ou U16F surclassées médicalement avec 2 U16F au maximum.)

La Coupe **CREDIT AGRICOLE U17F** est ouverte aux équipes qui disputent le critérium U17F à 11.

La Coupe **CREDIT AGRICOLE U15F** est ouverte aux équipes qui disputent le critérium U15F à 8.

Les dérogations susceptibles d'être accordées en critérium, ne peuvent être valables en coupe.

En principe, les Coupes **CREDIT AGRICOLE Seniors F à 11** et **CREDIT AGRICOLE Seniors F à 8**, **U17F à 11** et **U15F à 8** se déroulent par élimination directe.

En seniors à 8 et en U15F à 8, les demie finales et finales se jouent sur un plateau à 4 équipes.

Les rencontres, à l'exception des finales, ont lieu sur le terrain du club premier nommé.

Toutefois, lorsque le tirage au sort désigne d'une part un club qui s'est qualifié sur son terrain au tour précédent, et d'autre part un club qui s'est qualifié sur terrain adverse, la rencontre se déroule sur le terrain de ce dernier club. Si les deux clubs se sont qualifiés à l'extérieur au tour précédent, le tirage au sort est seul pris en compte.

Un club exempt, est considéré comme recevant.

La durée des rencontres est la suivante :

2 mi-temps de 45 minutes en Seniors F à 11 ou à 8.

2 mi-temps de 40 minutes en U 17F à 11.

2 mi-temps de 35 minutes en U 15F à 8

Il n'y a pas de prolongations. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs aux buts (5).

En cas de désignation d'un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront réglés intégralement par le club recevant, le club visiteur supportant ses propres frais de déplacement.

Si 3 arbitres sont désignés pour chaque rencontre, les frais d'arbitrage sont réglés à parts égales par les deux clubs en présence.

Pour les finales, les frais d'arbitrage sont pris en charge intégralement par les 2 Districts Doubs Territoire Belfort et Haute Saône.

Si une équipe ne participe pas à la remise des récompenses, elle sera automatiquement exclue de la coupe concernée pour la saison suivante

Lorsque deux équipes d'un même club, sont qualifiées pour les 1/8^{ème} de finale d'une **Coupe CREDIT AGRICOLE**, elles se rencontrent obligatoirement **lors de ce tour (1/8^{ème} de finale)**.

Article 10 : FUTSAL

Règlements compétitions féminines 2023/2024

La commission Pratiques Féminines DTB/HS souhaite organiser une pratique commune.

En attente d'une décision des instances compétentes.

Article 11 : ARBITRAGE

En Séniores à 11, lorsqu'un arbitre est désigné, la péréquation s'applique. Les 2 clubs n'ont rien à payer lors du match.

Pour les autres catégories, si un arbitre est désigné, les frais sont à régler par moitié par chaque club, le jour du match.

S'il n'y a pas d'arbitre désigné, l'arbitre est l'arbitre du club recevant, si les 2 clubs présentent un arbitre, celui-ci est désigné par tirage au sort. Il doit être licencié avec certificat médical.

Dans tous les cas, la vérification des licences s'applique.

Article 12 : CAS NON PREVUS

Dans l'éventualité de cas non prévus au présent règlement, la commission Pratiques Féminines DTB/HS et, si besoin le Comité de Direction du District, sont habilités à prendre toute décision utile.

La commission Pratiques Féminines DTB/HS peut modifier l'organisation d'un championnat ou critérium en fonction des inscriptions en cours de saison. Ces modifications s'appliquent au début de la phase suivante.